Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 38 (2008)

Heft: 5

Rubrik: Courrier : les aînés disposent de leur patrimoine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les aînés disposent de leur patrimoine



L'article sur les réserves héréditaires, paru dans le numéro de février, a déclenché plusieurs réactions de la part de nos lecteurs. Extraits.

ai personnellement dû mettre mes héritiers au pas. Les aînés disposent librement de leur patrimoine. Nous avons aussi la liberté de faire des donations – bien que limitées par la loi fiscale – en dehors de notre famille directe. Mes héritiers me reprochent cette liberté d'action. Une plus grande liberté testamentaire forcerait bien des jeunes à mieux s'occuper de leurs parents au lieu de chercher à les mettre sous tutelle, curatelle ou plus discrètement en conseil légal. Des moyens bien élégants pour s'assurer l'héritage sans apporter aucun soutien aux aînés. L'idée d'abolir les réserves héréditaires serait, dans certains

cas, un moyen de contrer ceux qui cherchent à gérer indélicatement les économies des aînés, voire même les gruger et mal les conseiller sur l'utilisation de leur patrimoine. Cela m'est arrivé!

Ernst Hubmann, Genève

Un seul tiers

Je me sens d'autant plus en droit de plaider en faveur de la liberté testamentaire que, étant Anglaise, je n'ai touché aucun capital au décès de ma mère, qui était riche. Loin de m'indigner, cela me paraît normal, puisque je n'avais rien en commun avec elle. De même. je suis contente de n'avoir aucune obligation testamentaire envers ma fratrie. Je choisis donc de ne leur laisser qu'un tiers de mes biens, le reste étant destiné à quelques personnes et à des œuvres caritatives.

Rosemary Wells-Marie, Genève

Mal soignés

L'article sur les aînés mal soignés, déclare que «les cardiaques octogénaires reçoivent moins de soins que les plus jeunes». Quoi de plus normal! L'octogénaire est au soir de sa vie. Il est nécessaire de le soulager et simultanément lutter contre cet acharnement thérapeutique. Par contre, il est tout aussi normal de faire le maximum d'efforts pour améliorer l'état de santé des jeunes.

Henri Berney, Aubonne

Au sommet

Dans le miniquiz de janvier, vous qualifiez le Cervin de plus haut sommet de Suisse. Avec ses 4478 m, il est certes imposant et à mon avis le plus beau de tous. Mais la plus haute montagne, c'est le Dom des Mischabels, avec ses 4545 m d'altitude.

Rémy Hügli, Saint-Prex

HUGUENIN \ Orthopédie

Votre spécialiste

Exoprothèses de sein soutiens-gorge adaptés

Pour un conseil personnalisé : contactez M^{me} Denise Juin

021 616 23 43

Rue Servan 21 - 1006 Lausanne www.huguenin-orthopedie.ch

Dix ans d'amour

Votre article sur les seniors amoureux m'a bien retourné le couteau dans la plaie. Mon mari et moi allons bientôt fêter nos 50 ans de mariage. C'est magnifique, mais pour moi, cela représente dix ans de mariage et ensuite quarante ans de compagnonnage. Vous devinez pourquoi? Ce fut vraiment affreux. Mon mari ne voulait plus – ou ne pouvait plus – faire l'amour et cela n'a jamais semblé le déranger. Nous avons eu trois enfants et cela lui convenait probablement. Moi qui aimais tant la tendresse et l'amour, je ne devinais pas qu'on pouvait encore avoir envie à plus de 70 ans. Nous nous sommes mariés à l'église et je ne pouvais pas envisager un divorce. Mais que de larmes... Françoise M., Vevey